

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012

À une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2012, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 25 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant des procès-verbaux du 19 décembre 2011
3. Approbation des procès-verbaux du 19 décembre 2011
4. Communications écrites au Conseil
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
 - 6a Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 17 janvier 2012 à 16 h 30
 - 6b Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
 - 6c Opposition à un règlement de l'Agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
 - 6d Direction générale – Assises annuelles 2012 de l'UMQ
 - 6e Direction générale – Demande de soutien financier du Conseil de bassin du lac Saint-Augustin
 - 6f Les affaires politiques et sociales – Nomination d'un maire suppléant pour un an
 - 6g Trésorerie – Adoption des comptes payés et à payer
 - 6h Trésorerie – Demande à la trésorière de confectionner le rôle de perception
 - 6i Trésorerie – Autorisation pour payer la facture supplémentaire reçue en décembre 2011 concernant la quote-part 2008 et 2011
 - 6j Trésorerie – Emprunt temporaire pour des règlements d'emprunt
 - 6k Greffe – Phase 3 des terres Couture – demande au MDDEP
 - 6l Greffe – Désignation des signataires dans l'entente relativement aux travaux de réfection d'une section du corridor du littoral
 - 6m Ressources humaines – Embauche d'un agent communautaire au Service des communications
 - 6n Ressources humaines – Permanence d'un cadre au Service des loisirs
 - 6o Ressources humaines – Permanence d'un cadre au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
 - 6p Ressources humaines – Permanence d'une technicienne en administration au Service de la trésorerie
 - 6q Ressources humaines – Permanence d'un cadre au Service des travaux publics
 - 6r Ressources humaines – Permanence d'un cadre au Service des travaux publics
 - 6s Ressources humaines – Poste à temps plein permanent au Service de l'urbanisme
 - 6t Ressources humaines – Période d'essai non concluante au Service des travaux publics
 - 6u Ressources humaines – Embauche et fin d'emploi d'un préposé temporaire à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
 - 6v Bâtiments, Parcs et Espaces verts – Recommandation de paiement numéro 4 – Construction de la Maison Omer-Juneau

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012 (suite)

- 6w Loisirs – Embauche de personnel et adoption de contrats de service pour les activités de loisirs liées à la Programmation Printemps/Été 2012
- 6x Culture – Demande de subvention de fonctionnement pour la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 6y Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 6 – Acceptation finale - Construction d'un poste de suppression sur le rang des Mines
- 6z Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 4 - Réfection de la rue Honoré-Beaugrand
- 6aa Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 1 – Réfection de la rue des Landes
- 6bb Travaux publics – Paiement de factures de Construction et Pavage Portneuf pour des travaux de pavage et planage de diverses rues
- 6cc Urbanisme – Collecte des matériaux secs auprès des industriels
- 7. Matière nécessitant une consultation publique
 - 7a Urbanisme – DDM – 521, rang du Petit-Capsa (Gaston Côté)
 - 7b Urbanisme – DDM – 208, rang des Mines (H.E. Cantin inc.)
- 8. Avis de motion et projets de règlement
 - 8a Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2012-304 modifiant l'article 3.14 du Règlement de zonage n° 480-85 (foyers extérieurs) - ANNULÉ
 - 8b Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2012-305 modifiant l'article 2.3 du Règlement de zonage n° 480-85 (Allée de circulation)
 - 8c Adoption du Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-300 au montant de 5 196 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisations
 - 8d Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-301 au montant de 2,2 millions pour la réfection du chemin du Lac
 - 8e Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-303 au montant de 2,5 millions pour le prolongement de l'aqueduc et l'égout sur la rue Saint-Félix (phase II)
 - 8f Adoption du Règlement de taxation annuelle 2012 numéro REGVSAD-2011-302
 - 8g Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2012-305 modifiant l'article 2.3 du Règlement de zonage n° 480-85 (Allée de circulation)
- 9. Adoption des règlements
 - 9a Adoption finale du Règlement n° REGVSAD-2010-233 modifiant le règlement de zonage n° 480-85 et le règlement n° 915-93 (PIIA) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant la modification des articles concernant l'affichage dans certaines zones de la Ville, notamment le secteur de l'îlot paroissial
- 10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11. Période d'intervention des membres du Conseil
- 12. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4914, point numéro 1, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 DÉCEMBRE 2011

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCES : Procès-verbal du 19 décembre 2011 et procès-verbal du 19 décembre 2011 sur le budget et PTI

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 sur le budget et le PTI.



3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 DÉCEMBRE 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4915, point numéro 3, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCES : Procès-verbal du 19 décembre 2011 et procès-verbal du 19 décembre 2011 sur le budget et PTI

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 sur le budget 2012 et le PTI 2012-2013-2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 16 janvier 2012



5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 16 janvier 2012



6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 16 janvier 2012



6a ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 JANVIER 2012 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4916, point numéro 6a, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 janvier 2012 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 17 janvier 2012 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2012;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6b RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4917, point numéro 6b, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 janvier 2012 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6c OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4918, point numéro 6c, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 17 janvier 2012 et annexes

(AUCUNE)



6d DIRECTION GÉNÉRALE – ASSISES ANNUELLES 2012 DE L'UMQ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4919, point numéro 6d, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la tenue prochaine des assises annuelles de l'UMQ les 9, 10, 11 et 12 mai 2012 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit déléguer des élus, officiers ou représentants pour contribuer à cet événement d'importance et d'intérêt pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville délègue le maire et les conseillers pouvant assister à l'événement des assises annuelles de l'UMQ 2012 (880 \$ par participant, taxes non incluses).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL DE BASSIN DU LAC SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4920, point numéro 6e, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du conseil de bassin du lac Saint-Augustin pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT l'important mandat de cet organisme pour la préservation du lac;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville poursuive son soutien financier auprès du conseil de bassin du lac Saint-Augustin pour un montant de 10 000 \$ pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f LES AFFAIRES POLITIQUES ET SOCIALES – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR UN AN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4921, point numéro 6f, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que M. Denis Lapointe soit désigné à titre de maire suppléant de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour une période d'un an, avec le traitement et selon les modalités mentionnées dans le règlement sur le traitement des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6g TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4922, point numéro 6g, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3055

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 12 janvier 2012 pour un montant total de 1 140 502,75 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en décembre 2011 et janvier 2012 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 30 novembre au 31 décembre 2011 au montant de 5 252 936,34 \$;

Total : 6 393 439,09 \$.

Et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 12 janvier 2012.

Financement :	fonds général :	3 509 827,80 \$
	REGVSAD-2009-164:	2 386,72
	REGVSAD-2011-201 :	30 083,85
	REGVSAD-2011-219 :	4 155,42
	REGVSAD-2011-249 :	354 663,38
	REGVSAD-2011-251 :	1 115,63
	REGVSAD-2011-252 :	227 365,51
	REGVSAD-2011-253 :	2 857,24
	REGVSAD-2011-254 :	235 604,98
	REGVSAD-2011-256 :	218 129,36
	REGVSAD-2011-257 :	16,64
	REGVSAD-2011-263 :	5 580,26
	REGVSAD-2011-278 :	1 748 515,60
	REGVSAD-2011-293 :	30 830,96
	REGVSAD-2011-300 :	17 222,90
	REGVSAD-2011-303 :	20,47
	REGL. à venir (rue de l'Hétrière) :	5 062,37

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6h TRÉSORERIE – DEMANDE À LA TRÉSORIÈRE DE CONFECTIONNER LE RÔLE DE PERCEPTION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4923, point numéro 6h, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3060

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 501 de la *Loi sur les cités et villes*, il est du devoir du trésorier de faire, chaque année, au temps fixé par le conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, en les mentionnant séparément;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier doit donner un avis public dans lequel il annonce que le rôle général de perception est déposé à son bureau et qu'il procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la trésorière soit autorisée à préparer la confection du rôle de perception pour l'année 2012.

QU'un avis public soit préparé par le Service du greffe concernant le dépôt de ce rôle.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i TRÉSORERIE – AUTORISATION POUR PAYER LA FACTURE SUPPLÉMENTAIRE REÇUE EN DÉCEMBRE 2011 CONCERNANT LA QUOTE-PART 2008 ET 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4924, point numéro 6i, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3061

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une facture supplémentaire concernant un ajustement de la quote-part pour les années 2008 et 2011 en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement de la quote-part pour l'année 2011 ne respecte pas l'entente intervenue pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec puisque le total des dépenses utilisées dans le calcul d'ajustement n'est pas celui qui est prévu et indiqué à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'opposera à cette facture supplémentaire, mais veut éviter des frais supplémentaires à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De verser sous protêt à la Ville de Québec un montant de 484 969 \$ pour la facture d'ajustement transmise;

De donner instruction à la trésorière de transmettre le montant au trésorier de la Ville de Québec;

D'effectuer ce paiement sans préjudice ni admission de la part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures quant au bien-fondé de la réclamation de la Ville de Québec;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve tout recours en répétition de l'indu pour les sommes réclamées, tant en capital qu'en intérêts.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j TRÉSORERIE – EMPRUNT TEMPORAIRE POUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4925, point numéro 6j, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-3052

CONSIDÉRANT QUE les dépenses effectuées pour le règlement d'emprunt suivant ont été puisées à même le compte de banque courant;

CONSIDÉRANT le taux d'intérêt préférentiel de 3 % actuellement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer les emprunts temporaires suivants :

- ▶ REGVSAD-2011-254 pour un montant de 435 000 \$;

D'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général, et M^{me} Manon Lemay, trésorière, à signer les réquisitions d'emprunts temporaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k GREFFE – PHASE 3 DES TERRES COUTURE – DEMANDE AU MDDEP

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4926, point numéro 6k, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE Gestion PGC entend procéder à la mise en place d'un réseau d'aqueduc et d'égouts en lien avec la phase 3 du développement Terres Couture;

CONSIDÉRANT les exigences du MDDEP pour effectuer une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la *Loi sur*

la qualité de l'environnement, notamment relativement à certains engagements de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville s'engage à respecter les exigences de débordements du nouveau poste de pompage, à mettre en œuvre le programme de suivi du trop-plein du nouveau poste de pompage et à transmettre les résultats du programme de suivi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



6I GREFFE – DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DANS L'ENTENTE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU CORRIDOR DU LITTORAL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4927, point numéro 6I, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la signature d'une entente entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement aux travaux de réfection d'une section du corridor du littoral par la Ville de Saint-Augustin et du versement par la Ville de Québec d'une contribution financière à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés doivent se réaliser sur une partie du chemin du Roy sur une distance approximative de 650 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE le corridor du littoral est une infrastructure relevant de la compétence de l'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De conclure une entente relativement aux travaux de réfection d'une section du corridor du littoral par la Ville de Saint-Augustin et du versement par la Ville de Québec d'une contribution financière à cette fin;

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, et M^e Caroline Nadeau, greffière, à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4928, point numéro 6m, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-3040

CONSIDÉRANT QUE l'agent communautaire sera appelé à agir à titre de personne-ressource auprès des associations du milieu, des bénévoles et des citoyens (ACVSAD-2011-205);

CONSIDÉRANT QU'il servira également de pont entre les bénévoles et les Services des communications, des loisirs et de la culture, en plus de s'assurer de la mise en application de la politique de reconnaissance et de soutien aux associations;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du Service des communications pour assister les organismes du milieu dans la réalisation de leurs programmes d'activités et les accompagner dans leurs diverses démarches sont très vastes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'affichage externe du poste d'agent communautaire en octobre dernier et qu'une sélection a favorisé la rencontre de

neuf candidats à une première entrevue et que cinq candidats ont été convoqués à une deuxième étape du processus afin de faire des tests psychométriques;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Carole Dubois a convaincu le comité de sélection pour ses compétences, son potentiel et son expérience de plusieurs années dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE les tests écrits ont été concluants et que la prise de références a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de M^{me} Carole Dubois au poste d'agent communautaire au Service des communications, à compter du 16 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN CADRE AU SERVICE DES LOISIRS ET AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4929, point numéro 6n, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3062

CONSIDÉRANT QU'un an s'est écoulé depuis l'embauche de monsieur Sylvain Robertson au poste de directeur au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est soumis à une période d'essai de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est noté par le directeur général qui peut recommander son accession à la catégorie d'employé-cadre permanent;

CONSIDÉRANT QU'il a obtenu de bonnes appréciations pour le travail effectué durant l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Robertson a été nommé directeur au Service des loisirs le 20 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver rétroactivement la permanence à titre de cadre de monsieur Sylvain Robertson, à partir du 20 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN CADRE AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4930, point numéro 6o, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3063

CONSIDÉRANT QU'un an s'est écoulé depuis l'embauche de monsieur Éric Talbot au poste de directeur adjoint au Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est soumis à une période d'essai de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est noté par le directeur de son service qui peut recommander son accession à la catégorie d'employé-cadre permanent;

CONSIDÉRANT QU'il a obtenu de bonnes appréciations pour le travail effectué durant l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Talbot a déjà complété sa période de probation avec succès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver rétroactivement la permanence à titre de cadre de monsieur Éric Talbot à partir du 20 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6p RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4931, point numéro 6p, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3064

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective des employés cols blancs à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, une période de probation et d'essai d'un an est prévue pour évaluer tout nouvel employé;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sabrina Godoy a été nommée technicienne en administration au Service de la trésorerie le 20 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sabrina Godoy a rempli avec succès les critères la menant à une permanence, tel que déterminé à la convention collective des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Godoy a déjà complété sa période de probation et d'essai avec succès et atteint les objectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienneté est reconnue à la date d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver rétroactivement la permanence de M^{me} Sabrina Godoy à partir du 20 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6q RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN CADRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4932, point numéro 6q, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3065

CONSIDÉRANT QU'un an s'est écoulé depuis l'embauche de M. François Bélanger au poste de directeur des services techniques au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est soumis à une période d'essai de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est noté par le directeur du Service des travaux publics qui peut recommander son accession à la catégorie d'employé-cadre permanent;

CONSIDÉRANT QU'il a obtenu de bonnes appréciations pour le travail effectué durant l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Bélanger a déjà complété sa période de probation avec succès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver rétroactivement la permanence à titre d'employé-cadre de monsieur François Bélanger à partir du 20 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6r RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE D'UN CADRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4933, point numéro 6r, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3066

CONSIDÉRANT QU'un an s'est écoulé depuis l'embauche de M. Yanik Gauvin au poste de surintendant coordonnateur au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est soumis à une période d'essai de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE l'employé-cadre est noté par le directeur du Service des travaux publics qui peut recommander son accession à la catégorie d'employé-cadre permanent;

CONSIDÉRANT QU'il a obtenu de bonnes appréciations pour le travail effectué durant l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Gauvin a déjà complété sa période de probation avec succès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver rétroactivement la permanence à titre d'employé-cadre de M. Yanik Gauvin à partir du 20 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6s RESSOURCES HUMAINES – POSTE À TEMPS PLEIN PERMANENT AU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4934, point numéro 6s, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3067

CONSIDÉRANT QU'en mai 2011, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du poste de secrétaire suppléante (4 jours) au Service de l'urbanisme (ACVSAD-2011-175) et que M^{me} Audrey Boucher a été sélectionnée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du budget, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du poste à temps plein permanent au Service de l'urbanisme (ACVSAD-2011-221) en décembre 2011 et qu'une seule candidature a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M^{me} Boucher au poste de secrétaire principale suppléante, à temps partiel (4 jours), a été concluante au Service de l'urbanisme et prenait fin en décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Audrey Boucher possède une expérience professionnelle au sein d'une municipalité et qu'elle a toutes les compétences requises et le potentiel nécessaire pour exercer les fonctions reliées à un poste à temps plein permanent de secrétaire principale au Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à la nomination de M^{me} Audrey Boucher au poste à temps plein permanent de secrétaire principale au Service de l'urbanisme, à compter du 16 janvier 2012, conformément aux modalités de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t RESSOURCES HUMAINES – PÉRIODE D’ESSAI NON CONCLUANTE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4935, point numéro 6t, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3068

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus prévoit une période de probation et d’essai de trente (30) jours pour évaluer les cas de mouvements de personnel internes;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Gagnon a été nommé au poste d’opérateur journalier saisonnier au Service des travaux publics le 15 novembre 2011 à la suite de l’appel de candidatures n° ACVSAD-2011-218 et qu’il est entré en fonction le 5 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compétences démontrées par M. Gagnon pendant sa période d’essai ne répondent pas aux aptitudes requises pour occuper cet emploi;

CONSIDÉRANT QU’en conséquence, sa période d’essai est non concluante, elle ne sera donc pas complétée ni prolongée;

CONSIDÉRANT QU’à la convention collective des employés cols bleus, le salarié auquel le poste est attribué a une période d’initiation et d’essai de trente (30) jours. Au cours de cette période, le salarié peut réintégrer son ancien poste de son plein gré ou à la demande de son supérieur, et ce, sans préjudice aux droits acquis à son ancien poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mettre fin au poste d’opérateur journalier saisonnier de M. Patrick Gagnon au Service des travaux publics, à compter du 16 janvier 2012 et, selon l’article 24.05 de la convention collective des cols bleus, de le réintégrer, sans préjudice, à son ancien poste de préposé à l’aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l’unanimité par les élus votants



6u RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE ET FIN D’EMPLOI D’UN PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À L’ARÉNA AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4936, point numéro 6u, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3069

CONSIDÉRANT QU’en novembre 2011, M. Patrick Gagnon a obtenu un poste d’opérateur journalier saisonnier au Service des travaux publics et que le Service des bâtiments, parcs et espaces verts a procédé à l’embauche de M. Serge Meunier pour remplacer M. Patrick Gagnon au poste de préposé à l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brassard, préposé à l’aréna, sera en arrêt de travail à compter du 16 janvier 2012 pour environ 20 semaines et qu’un poste de préposé temporaire à l’aréna a été affiché à l’interne et à l’externe en décembre 2011 (ACVSAD-2011-207);

CONSIDÉRANT QUE dans le but de remplacer M. Brassard, plusieurs candidatures ont été reçues et sept (7) candidats ont été retenus et rencontrés en entrevue et que M. Luc Croteau possède plus de 30 ans d’expérience dans les mêmes fonctions au sein de divers arénas et qu’il a les compétences requises pour occuper le poste temporaire de préposé à l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Patrick Gagnon à titre d’opérateur journalier saisonnier s’est avérée non concluante dans les trente (30) jours d’essai et que selon la convention collective des cols bleus, article 24.05, M. Gagnon peut réintégrer son ancien poste de préposé à l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts souhaitait procéder à l'embauche d'un préposé temporaire à l'aréna dans les meilleurs délais afin de combler l'arrêt de travail temporaire de M. Luc Brassard;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Croteau a commencé sa formation le 9 janvier 2012 afin d'être autonome au départ de M. Brassard;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel aux travaux publics a engendré la réintégration de M. Patrick Gagnon à titre de préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Meunier, qui remplaçait M. Gagnon, est déjà formé et autonome dans ce poste, il demeurera à titre de préposé à l'aréna au poste temporaire de remplacement de M. Brassard.

CONSIDÉRANT QUE ces mouvements de main d'œuvre internes viennent modifier les besoins d'une ressource supplémentaire pour le poste temporaire de remplacement de M. Brassard en date du 11 janvier 2012, ce qui met fin à l'affectation de M. Luc Croteau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver le mouvement de main d'œuvre interne de M. Serge Meunier comme préposé à l'aréna au poste temporaire de remplacement de M. Luc Brassard;

D'approuver l'embauche de M. Luc Croteau comme préposé à l'aréna au Service des bâtiments, parcs et espaces verts en date du 9 janvier 2012 et d'approuver la fin de son emploi le 11 janvier 2012 en raison du mouvement de personnel précité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – CONSTRUCTION DE LA MAISON OMER-JUNEAU

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4937, point numéro 6v, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-3051

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction de la Maison Omer-Juneau a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 14 décembre 2011 pour le paiement d'un montant de 147 892,85 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, M. Jean-Claude Gauthier, recommande le paiement de 147 892,85 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 147 892,85 \$ en faveur de Construction Jean Breton inc. pour les travaux de construction de la Maison Omer-Juneau, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-201, conditionnellement à l'obtention par la Ville des quittances faisant référence à ce paiement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w LOISIRS – EMBAUCHE DE PERSONNEL ET ADOPTION DE CONTRATS DE SERVICE POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS LIÉES À LA PROGRAMMATION PRINTEMPS/ÉTE 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4938, point numéro 6w, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3074

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recourir au service de plusieurs professionnels dans différents domaines dans le but d'offrir à ses citoyens un programme de loisirs diversifié à un coût abordable;

CONSIDÉRANT QUE des employés sont embauchés pour offrir certaines activités et que dans d'autres cas, des contrats de service sont plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE les professeurs de Saint-Augustin ont démontré, par les années antérieures, leurs compétences dans leur domaine respectif pour la prestation de formation ou d'atelier tels :

- ▶ Ateliers préscolaires – Louise Frenette (déjà approuvé avec A/H)
- ▶ Tai-Chi et Qi Gong – Réjean Paquet (850 \$)
- ▶ Musique – Stéphane St-Laurent (150 \$)

CONSIDÉRANT QUE certains contractuels ont démontré, par les années antérieures, leurs compétences et leur savoir-faire dans leur domaine respectif pour la prestation de services de loisirs :

- ▶ Entraînement athlétique / Aérobie adulte – 9069-9687 Québec inc. (8 100 \$)
- ▶ Cours de tennis - Claude Servant inc. (8 000 \$)
- ▶ Conditionnement physique pour 50 ans et plus – Rest'Actif (1 400 \$)
- ▶ Disque-golf – Sylvain Mercier (800 \$) NOUVEAU
- ▶ Maquillage artistique – Lucie Gosselin (1 000 \$) NOUVEAU
- ▶ Atelier Anti-Stress Grâce Kelly (500 \$) NOUVEAU
- ▶ Yoga et les Chakras – Louis Laliberté (500 \$) NOUVEAU

CONSIDÉRANT QUE les montants ont été évalués et sont sujets à changement, en fonction du nombre d'inscriptions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général, M^e Jean-Pierre Roy, à signer, au nom du Service des loisirs, les ententes avec les parties décrites pour l'enseignement des diverses activités sportives, culturelles et récréatives et d'effectuer les paiements associés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4939, point numéro 6x, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3070

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures est un organisme sans but lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire, qui entame sa deuxième année de fonctionnement, doit s'inscrire dans la durée, que les revenus autonomes de l'année 2011 sont modestes, que les actions et les besoins sont toujours nombreux;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire souhaite offrir une programmation dynamique avec une série de conférences, des actions afin de rejoindre des groupes scolaires, de l'animation avec l'organisation d'une criée, la mise en place d'un site Internet, des panneaux d'information afin de dynamiser l'îlot patrimonial, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention désirée est d'un montant total de 14 250 \$, soit 9 650 \$ en budget de fonctionnement et 4 600 \$ en budget alloué aux projets spécifiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder la subvention de fonctionnement demandée par la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures au montant de 14 250 \$ afin de leur donner la possibilité de poursuivre leur engagement comme capteur et passeur de mémoire en 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, s'abstient des discussions et du vote puisqu'elle est administratrice à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.



6y TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION FINALE - CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SURPRESSION SUR LE RANG DES MINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4940, point numéro 6y, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3058

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de paiement n° 6 – acceptation finale, en date du 19 décembre 2011, pour la libération de la retenue contractuelle de 10 % au montant de 59 591,67 \$ ainsi qu'une demande de modification n° 12 au montant de 546,31 \$, le tout incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, AECOM, recommande le paiement de 60 497,98 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 60 497,98 \$ en faveur de Qualité Construction (CDN) Itée pour les travaux de construction d'un poste de surpression sur le rang des Mines, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2010-219, conditionnellement à l'obtention par la Ville des quittances faisant référence à ce paiement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6z TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 - RÉFECTION DE LA RUE HONORÉ-BEAUGRAND

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4941, point numéro 6z séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3059

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection de la rue Honoré-Beaugrand ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 9 janvier 2012, au montant de 89 905,29 \$ incluant la libération de la retenue contractuelle de 10 % au montant de 95 601,55 \$ ainsi qu'une retenue spéciale de 5 696,26 \$ qui sera libérée ultérieurement après la correction des déficiences, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, AECOM, recommande le paiement de 89 905,29 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 89 905,29 \$ en faveur d'Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de réfection de la rue Honoré-Beaugrand, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD- 2011-252, conditionnellement à l'obtention par la Ville des quittances faisant référence à ce paiement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aa TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – RÉFECTION DE LA RUE DES LANDES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4942, point numéro 6aa séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3076

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réfection de la rue des Landes ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une recommandation de paiement en date du 12 janvier 2012 au montant de 827 663,25 \$ incluant les ordres de changement numéros OC-01 à OC-05 au montant de 35 756,25 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur engagée pour ce dossier, CIMA, recommande le paiement de 827 663,25 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 827 663,25 \$ incluant les taxes, en faveur de P.E. Pageau inc. pour les travaux de réfection de la rue des Landes, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-257, conditionnellement à l'obtention par la Ville des quittances faisant référence à ce paiement;

De confirmer le montant de l'adjudication de contrat effectuée le 15 août 2011, pour la réalisation des travaux de réfection de surface sur la rue des Landes (sur 1350 mètres) à P.E. Pageau inc. pour un montant total de 883 869,57 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6bb TRAVAUX PUBLICS – PAIEMENT DE FACTURES DE CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET PLANAGE DE DIVERSES RUES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4943, point numéro 6bb séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3078

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été donné le 4 octobre 2010 selon la résolution n° RVSAD-2010-3633 pour le planage et le marquage de diverses rues;

CONSIDÉRANT QU'un autre appel d'offres a été fait pour la réfection de la rue des Landes, qu'un contrat lie la Ville avec Construction et Pavage Portneuf inc. et que nous avons appliqué les quantités au contrat pour les rues suivantes : Halliers, Hêtrière, Blé, stationnement Grands-Lacs et le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n° RVSAD-2011-256 a été fait pour le planage et pavage de diverses rues;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du dossier, M. François Bélanger, recommande le paiement des travaux au montant de 229 216,49 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 229 216,49 \$ taxes incluses à Construction et Pavage Portneuf inc. et de libérer la retenue de 10 % en échange du cautionnement d'entretien, le tout conditionnel à l'obtention des quittances requises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6cc URBANISME – COLLECTE DES MATÉRIAUX SECS AUPRÈS DES INDUSTRIELS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4944, point numéro 6cc séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-3073

CONSIDÉRANT QU'avec le nouveau budget 2012, la Ville de Québec a décidé de ne plus offrir aux industries, commerces et institutions (ICI) le traitement des matériaux secs à compter du 1^{er} mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a un contrat de collecte d'ordures avec le Groupe Gaudreau, incluant la collecte de matériaux secs et qu'elle doit décider si elle souhaite la poursuivre ou non, offrir le traitement des matériaux secs ou non et cela à compter du 1^{er} mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a 14 clients qui génèrent environ 1530 tonnes/année, ce qui équivaut à 25 % des ordures générées par les ICI et qu'il y a actuellement un peu plus d'un conteneur à roulement par jour collecté par le Groupe Gaudreau, ce qui en fait une collecte importante en plus de la location des conteneurs qui s'y rattache;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en vigueur avec le Groupe Gaudreau permet difficilement de délaissier la collecte des matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte des matériaux secs est une façon d'accompagner adéquatement les entreprises dans leur performance environnementale en leur offrant une réelle alternative de valorisation des matières résiduelles lorsqu'entrera en vigueur l'interdiction d'élimination du papier/carton/bois d'ici 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De conserver le même service de collecte de matériaux secs aux ICI et de faire un appel d'offres public pour le traitement des matériaux secs, afin de garder le même service plus simple, tant pour l'entreprise que le collecteur, et qui permet de contrôler davantage le taux de valorisation des matières en incluant une condition à cet effet (minimum 50 % avec lettre d'entente à l'appui) et offrir une alternative de recyclage face aux interdictions d'élimination à venir;

D'informer les 14 entreprises concernées de la hausse des coûts dès maintenant et leur offrir un soutien dans l'amélioration de leur performance en gestion de matières résiduelles;

De conserver confidentiel le mémoire en lien avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 16 janvier 2012



7a URBANISME – DDM – 521, RANG DU PETIT-CAPSA (GASTON CÔTÉ)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4945, point numéro 7a, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-3033

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un garage détaché de 31,2 m² en cour avant, partiellement enclavée, à 1 m de la ligne avant, alors que cette construction complémentaire n'est autorisée qu'en cours latérales ou arrière, tel qu'exigé au Règlement de zonage n° 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait présence d'un garage en cour avant, à une distance de 1 mètre de la ligne séparatrice avant du terrain;

CONSIDÉRANT l'absence d'alternatives fonctionnelles et conformes à la réglementation en raison de la topographie, la superficie et la configuration du lot (partiellement enclavé), de même que l'emplacement du bâtiment principal, d'une servitude de passage et de l'installation septique et du puits;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur la jouissance du droit de propriété pour les propriétés voisines avec le caractère boisé du secteur et la distance importante (\pm 40 mètres) entre le bâtiment projeté et le seul bâtiment principal voisin;

CONSIDÉRANT la distance importante entre la construction projetée et la limite avant du lot (rang du Petit-Capsa);

CONSIDÉRANT le risque d'effet d'entraînement associé à des demandes de même nature peu élevé qui en découle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 4 520 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation d'un garage détaché en cour avant du bâtiment principal existant, en regard des articles 3.3.4.2 A) et 3.2.3.2 du Règlement de zonage n° 480-85, à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7b URBANISME – DDM – 208, RANG DES MINES (H.E. CANTIN INC.)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4946, point numéro 7b, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-3025

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme la marge latérale minimale pour l'implantation d'une section d'un bâtiment commercial existant (entrepôt) dont une superficie de plancher de 1,83 m² est à 1,89 mètre de la ligne latérale du côté du 204, rang des Mines, au lieu du minimum requis de 2 mètres, tel qu'exigé au Règlement de zonage n° 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 0,11 mètre pour la marge latérale Est pour la superficie affectée du bâtiment commercial existant;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété en raison du faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur relevé peut résulter d'une erreur commise lors des travaux de construction de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du bâtiment est existante depuis près de 14 ans sans incidence marquée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 056 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la marge latérale Est du bâtiment commercial existant à 1,89 mètre pour une partie dudit bâtiment n'excédant pas une superficie de plancher de 1,83 m².

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 16 janvier 2012



8a AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-304 MODIFIANT L'ARTICLE 3.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 (FOYERS EXTÉRIEURS) - ANNULÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-313, point numéro 8a, séance ordinaire du 16 janvier 2012

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-304

ANNULÉ



8b AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-305 MODIFIANT L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 (ALLÉE DE CIRCULATION)

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-314, point numéro 8b, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-305

Avis de motion est, par les présentes, donné par M^{me} Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2012-305 modifiant l'article 2.3 du Règlement de zonage n° 480-85 (allée de circulation).



8c ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO REGVSAD-2011-300 AU MONTANT DE 5 196 000 \$ DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4947, point numéro 8c, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-300

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-300 au montant de 5 196 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8d ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-301 AU MONTANT DE 2,2 MILLIONS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4948, point numéro 8d, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-301

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-301 au montant de 2,2 millions pour la réfection du chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8e ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-303 AU MONTANT DE 2,5 MILLIONS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-FÉLIX (PHASE II)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4949, point numéro 8e, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-303

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-303 au montant de 2,5 millions pour le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sur la rue Saint-Félix (phase II).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8f ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ANNUELLE 2012 NUMÉRO REGVSAD-2011-302

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4950, point numéro 8f, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-302

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le règlement de taxation annuelle 2012 numéro REGVSAD-2011-302.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8g ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-305 MODIFIANT L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 (ALLÉE DE CIRCULATION)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4951, point numéro 8g, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-305

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2012-305 modifiant l'article 2.3 du Règlement de zonage n° 480-85 (allée de circulation).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 16 janvier 2012



9a ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2010-233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 ET LE RÈGLEMENT N° 915-93 (PIIA) DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES VISANT LA MODIFICATION DES ARTICLES CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS CERTAINES ZONES DE LA VILLE, NOTAMMENT LE SECTEUR DE L'ÎLOT PAROISSIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4952, point numéro 9a, séance ordinaire du 16 janvier 2012
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-233

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2010-233 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 et le Règlement n° 915-93 (PIIA) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant la modification des articles concernant l'affichage dans certaines zones de la ville, notamment le secteur de l'îlot paroissial.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 16 janvier 2012



11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 16 janvier 2012



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-4953, point numéro 12, séance ordinaire du 16 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 16^e jour du mois de janvier 2012 à 20 h 27 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Caroline Nadeau, greffière